

Faciliter l'accès aux maisons avec des rampes d'accès

Si un membre d'une famille a de la difficulté à utiliser les marches d'escalier, l'installation d'une rampe d'accès est une excellente façon d'accroître la sécurité de votre maison et de la rendre plus accessible. On peut utiliser une rampe d'accès pour surmonter des changements de niveau, à l'extérieur ou à l'intérieur d'une habitation, comme solution de remplacement aux escaliers.

Afin d'aider le consommateur à faire le bon choix pour sa famille, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) offre un certain nombre de conseils pratiques qui pourront vous éclairer lorsque vous aurez à conseiller les clients de vos magasins et centres de rénovation, pour la conception et la réalisation d'une rampe d'accès pour leur maison.

En voici quelques-uns :

- Les rampes d'accès sont particulièrement utiles pour effectuer des changements de niveau pouvant atteindre 760 mm (30 po) entre le niveau du sol et celui de l'entrée. Pour les dénivellations plus importantes, une rampe d'accès exige beaucoup d'espace, ce qui n'est pas toujours pratique. À cet effet, l'installation d'un ascenseur ou d'une plate-forme élévatrice peut représenter une meilleure stratégie (voir *Une habitation accessible dès sa conception - élévateurs et ascenseurs résidentiels*).
- Normalement, il existe deux stratégies pour concevoir une rampe d'accès : l'approche paysagère et l'approche structurale. L'approche paysagère comprend le recours aux techniques d'aménagement paysager, à des trottoirs à pente douce et à un nivellement de surface pour combler les changements de niveau. Toutefois, une telle approche est généralement limitée aux faibles dénivellations. L'approche structurale consiste à construire une rampe d'accès, habituellement au moyen d'une charpente en bois.
- La course (longueur) de la rampe dépendra de deux facteurs importants : la montée (différence totale entre les niveaux) et la pente utilisée. Pour une utilisation résidentielle, la plupart des gens estiment que les rampes ayant une pente entre 1:15 et 1:20 (c'est-à-dire que pour chaque pouce de dénivellation, la rampe doit avoir entre 15 et 20 pouces de longueur) sont plus sûres et plus faciles à utiliser. C'est pourquoi, plus la pente de la rampe devra être douce, plus la rampe devra être longue.
- Les rampes doivent avoir une largeur d'au moins un mètre (39 po), ce qui ne comprend pas l'espace nécessaire pour installer les mains courantes, les garde-corps ou les autres éléments structuraux. Si un des utilisateurs est équipé d'un fauteuil roulant, d'un ambulateur ou d'un triporteur et qu'il a de la difficulté à se déplacer en ligne droite, une rampe plus large pourrait être nécessaire.
- Des paliers doivent être aménagés au sommet et au bas de la rampe, ainsi qu'à chacun des changements de direction et lorsque la course est supérieure à 9 m (30 pi). Ils doivent avoir au moins 1,525 m (5 pi) de longueur. Lorsqu'un palier de la rampe se situe à un changement de direction, il doit être d'au moins 1,525 m² (5 pi²), et même aller jusqu'à 2,1 m² (7 pi²) si on pense s'y déplacer avec un triporteur ou un fauteuil roulant de grande dimension.
- Comme la rampe peut également servir à d'autres personnes, notamment aux piétons, il faudra s'assurer qu'il y a un dégagement vertical d'au moins 2,1 m (7 pi) au-dessus des rampes d'accès et des paliers. On doit également tenir compte des objets qui dépassent, comme les climatiseurs, les arbres, les arbustes, les boîtes à fleurs ou les auvents surbaissés.
- Les mains courantes sont requises pour les rampes d'accès dont la pente est supérieure à 1:20. Lorsqu'elles ne sont pas obligatoires, il est tout de même recommandé d'ajouter un rebord ou une protection de rive afin d'empêcher qu'une roue d'un véhicule s'engage hors de la rampe.
- Les rampes d'accès doivent être bien éclairées afin que l'endroit soit facile d'accès, accueillant et sûr. Les autres caractéristiques de sécurité recommandées sont notamment des mains courantes de couleur contrastante et ayant des repères tactiles et des bandes de couleur appliquées sur le sol au sommet et au bas de la rampe. De plus, les rampes d'accès doivent toujours aboutir sur un trottoir ou sur une entrée et non directement sur une voie de circulation.
- Si on construit une rampe extérieure et qu'il s'agit d'un endroit où il y a beaucoup de neige ou de pluie, il serait idéal de couvrir la rampe. Si ce n'est pas possible, il faudra penser à situer la rampe sur le côté de la maison qui est le moins exposé aux accumulations de neige ou aux rafales de pluie et choisir un matériau de surface durable qui pourra être déneigé;
- Avant de commencer l'aménagement d'une rampe d'accès, il importe que le citoyen communique avec l'autorité municipale responsable du bâtiment afin de déterminer si un permis de construire est requis. Celle-ci peut également fournir beaucoup de renseignements sur la meilleure façon de concevoir et de construire une rampe d'accès dans un certain secteur.

Pour obtenir plus de renseignements ou un exemplaire gratuit du feuillet de la série « Votre maison » intitulé *Une habitation accessible dès la conception - les rampes d'accès* ou de l'information portant sur tout autre aspect lié à la possession, à l'entretien ou à l'achat d'une habitation, consultez notre site Web au www.schl.ca ou communiquez avec la SCHL en composant le 1-800-668-2642.

Depuis plus de 60 ans, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est l'organisme national responsable de l'habitation au Canada et une source de renseignements objectifs et fiables dans ce domaine.